

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20250314-lmc141937-DE-1-1

Date de télétransmission : 24 mars 2025

Date de réception : 24 mars 2025

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

République Française

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*Séance du 14 MARS 2025*

### DELIBERATION N° 13

#### **BP 2025 - POLITIQUE SOLIDARITÉ TERRITORIALE**

⌘⌘⌘⌘

La séance s'est ouverte à 09h37 le 14 mars 2025 sous la présidence de Monsieur Charles Ange GINESY.

**Présents :** Mme Pierrette ALBERICI, Mme Joëlle ARINI, M. Bernard ASSO, M. Xavier BECK, Mme Marie BENASSAYAG, Mme Gabrielle BINEAU, Mme Alexandra BORCHIO FONTIMP, M. Patrick CESARI, M. Bernard CHAIX, M. Frank CHIKLI, M. Eric CIOTTI, M. David CLARES, M. Roland CONSTANT, M. Jean-Pierre DERMIT, Mme Christelle D'INTORNI, Mme Céline DUQUESNE, Mme Sabrina FERRAND, Mme Fleur FRISON-ROCHE, Mme Gaëlle FRONTONI, M. Jacques GENTE, M. Charles Ange GINESY, Mme Marie-Louise GOURDON, Mme Pascale GUIT NICOL, Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. David KONOPNICKI, M. Jean-Pierre LAFITTE, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. David LISNARD, M. Gérald LOMBARDO, M. Kévin LUCIANO, Mme Alexandra MARTIN, M. Franck MARTIN, Mme Caroline MIGLIORE, Mme Françoise MONIER, Mme Sophie NASICA, M. Sébastien OLHARAN, Mme Michèle OLIVIER, Mme Martine OUAKNINE, Mme Michèle PAGANIN, M. Mathieu PANCIATICI, Mme Carine PAPY, M. Michel ROSSI, Mme Anne SATTONNET, M. Joseph SEGURA, Mme Valérie SERGI, Mme Françoise THOMEL, M. Auguste VEROLA, M. Jérôme VIAUD.

**Excusé(s) :** M. Didier CARRETERO.

**Pouvoir(s) :** M. Yannick BERNARD à Mme Pascale GUIT NICOL, M. Jean-Jacques CARLIN à Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, Mme Catherine MOREAU à M. Franck MARTIN, Mme Anne RAMOS-MAZZUCCO à Mme Caroline MIGLIORE,

M. Philippe SOUSSI à Mme Martine OUAKNINE.

**Absent(s) :**

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu la délibération prise le 18 décembre 2020 par l'assemblée départementale, approuvant la politique Solidarité territoriale, relative notamment au dispositif Aides départementales aux collectivités et à la mise en place de 10 contrats de territoire urbain avec les 5 intercommunalités urbaines (CAPG, CACPL, CASA, MNCA, CARF) et leurs communes centres (Grasse, Cannes, Antibes, Nice et Menton) permettant de porter les grands investissements départementaux ;

Vu la délibération prise le 1er octobre 2021 par l'assemblée départementale, autorisant la signature des conventions de territoire urbain 2021 – 2026 ;

Vu la délibération prise le 20 janvier 2023 par l'assemblée départementale, adoptant le nouveau guide des aides départementales aux communes, et la réglementation en vigueur ;

Considérant que le soutien financier départemental constitue l'expression d'un engagement fort en faveur de l'attractivité des territoires maralpins ;

Vu les politiques départementales GREEN Deal et SMART Deal ;

Considérant que, dans le cadre desdites politiques, l'accompagnement technique et financier à l'égard des syndicats mixtes de montagne et du SMIAGE doit être renforcé, en particulier suite aux tempêtes Alex et Aline ;

Vu la délibération prise le 3 février 2020 par l'assemblée départementale, portant création d'un établissement public administratif d'ingénierie territoriale, permettant le soutien et l'accompagnement à l'autonomie des communes et établissements publics de coopération intercommunale des Alpes-Maritimes, en termes d'ingénierie départementale ;

Considérant que le Département a délégué à l'Agence06 la mise en œuvre opérationnelle du dispositif « Petites villes de demain » et le versement des subventions afférentes ;

Vu le New Deal Mobile national de téléphonie mobile ;

Vu la compétence de l'article L.1425-1 du CGCT transférée au SICTIAM par le Département par la délibération prise le 31 janvier 2014 par l'assemblée départementale ;

Vu le cadre réglementaire défini par l'ARCEP dans sa décision n°2023-2802 du

14 décembre 2023, définissant notamment les conditions de fermeture du réseau cuivre ;

Vu le rapport de son président, présentant les objectifs et les moyens de la politique Solidarité territoriale pour l'année 2025 ;

Après avoir recueilli les avis favorables des commissions Attractivité territoriale et agriculture et Finances, interventions financières, administration générale et SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) Concernant le dispositif « Aides départementales aux collectivités » :

- de poursuivre la gestion des contrats de territoire urbain 2021-2026 signés avec les 5 intercommunalités urbaines (CAPG, CACPL, CASA, MNCA, CARF) et leurs communes centres (Grasse, Cannes, Antibes, Nice et Menton) par la mise en œuvre des projets retenus à ce titre ;
- d'approuver la poursuite de la politique Solidarité territoriale, relative au dispositif « Aides aux collectivités » à travers les opérations d'investissement et de fonctionnement d'intérêt local portées par les communes ou groupements de communes dans des domaines variés (construction de groupes scolaires, de crèches, d'équipements sportifs et culturels, d'EHPAD, de maisons de santé, d'équipements touristiques, de pistes cyclables, mais également des travaux de voiries, d'eau, d'assainissement...) ;

2°) Concernant le soutien aux syndicats mixtes :

- d'approuver la poursuite de la politique Solidarité territoriale, relative à l'aide aux syndicats mixtes qui soutiennent l'activité économique et participent à l'attractivité du territoire départemental ;
- d'approuver la poursuite de la politique Solidarité territoriale avec le Syndicat mixte pour les inondations, l'aménagement et la gestion de l'eau (SMIAGE), qui œuvre activement dans le domaine de la prévention du risque inondation, en arrêtant la participation financière du Département à 4 300 000 € en fonctionnement et 3 500 000 € en investissement ;
- de prendre acte que le Département participe à hauteur de 20 % des travaux portés par le SMIAGE pour le compte des EPCI, dans le cadre des tempêtes Alex et Aline ;

3°) Concernant l'Agence d'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes - Agence 06 :

- d'approuver la poursuite de la politique Solidarité territoriale avec l'Agence d'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes (Agence 06), par l'attribution

d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 285 000 € pour l'année 2025 ;

- d'approuver le montant prévisionnel de la cotisation annuelle de 261 550,20 €, tel que prévu par les statuts de l'agence ;
- d'autoriser le versement par l'Agence 06 aux communes lauréates du dispositif « Petites villes de demain » des subventions de cofinancement des études d'ingénierie, conformément à la convention signée avec l'agence, dans le cadre de la délégation de mise en œuvre opérationnelle précisée, par avenant n°1 à la convention pluriannuelle de partenariat ;

4°) Concernant l'aménagement numérique :

- d'approuver la poursuite des actions mises en œuvre pour le déploiement du très haut débit, fixe et mobile, de la TNT, et du décommissionnement du cuivre ;
- de prendre acte du versement par le Département de la cotisation annuelle de fonctionnement d'un montant de 310 000 € au SICTIAM ;
- de donner délégation à la Commission permanente pour toutes les mesures relatives à mise en œuvre des opérations de décommissionnement du réseau cuivre et notamment de donner l'accès aux services départementaux, dans le cadre de la régulation en vigueur et du RGPD, aux données relatives au recensement et à la localisation des lignes cuivre encore actives ;

5°) de prendre acte que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette politique sont inscrits au budget départemental.

**Pour(s) : 41**

Mme Pierrette ALBERICI, Mme Joëlle ARINI, M. Bernard ASSO, M. Xavier BECK, Mme Marie BENASSAYAG, M. Yannick BERNARD, Mme Gabrielle BINEAU, Mme Alexandra BORCHIO FONTIMP, M. Patrick CESARI, M. Bernard CHAIX, M. Frank CHIKLI, M. Eric CIOTTI, M. Jean-Pierre DERMIT, Mme Christelle D'INTORNI, Mme Céline DUQUESNE, Mme Sabrina FERRAND, Mme Fleur FRISON-ROCHE, Mme Gaëlle FRONTONI, M. Jacques GENTE, M. Charles Ange GINESY, Mme Marie-Louise GOURDON, Mme Pascale GUIT NICOL, M. David KONOPNICKI, M. Jean-Pierre LAFITTE, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. David LISNARD, M. Gérald LOMBARDO, M. Kévin LUCIANO, Mme Alexandra MARTIN, Mme Sophie NASICA, M. Sébastien OLHARAN, Mme Michèle OLIVIER, Mme Michèle PAGANIN, M. Mathieu PANCIATICI, Mme Carine PAPY, M. Michel

ROSSI, Mme Anne SATTONNET, Mme Valérie SERGI,  
Mme Françoise THOMEL, M. Auguste VEROLA, M.  
Jérôme VIAUD.

**Contre(s) : 12**

M. Jean-Jacques CARLIN, M. David CLARES, M. Roland  
CONSTANT, Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM,  
M. Franck MARTIN, Mme Caroline MIGLIORE, Mme  
Françoise MONIER, Mme Catherine MOREAU, Mme  
Martine OUAKNINE, Mme Anne RAMOS-MAZZUCCO,  
M. Joseph SEGURA, M. Philippe SOUSSI.

**Abstention(s) : 0**

**Déport(s) :**

Signé

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil départemental**